

# SIRP SAINT-GENES / VENSAT

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le 4 du mois de Juillet,  
Le Comité du SIRP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de VENSAT,  
sous la présidence de Mme Brigitte BILLEBAUD, Présidente.

Nombre de membres afférents au comité : 14  
Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 8  
Date de convocation du Comité : 27/06/2023

**PRESENTS** : Brigitte BILLEBAUD, Marylin BROULT, Carole CHALUT, Caroline CHALUT, Ornella CHARTIER, Sandra HABRIAL, Gille MAS, Floriane ROIRON

**EXCUSES** : Guylaine DUMARCHEY donne procuration à Gilles MAS  
Allison MARTINEZ-CODINO  
Les directrices excusées

**ABSENTS** : *Daphné FALIGUERO, Odile GRUET*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Carole CHALUT

### Ordre du jour :

- Autorisation de rajouter dans l'ordre du jour en point IV une délibération autorisant un arrêté ;
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 mars 2023 ;
- Délibération pour autoriser l'avenant du contrat d'engagement à durée indéterminée de Mme Sandrine THOMAS ; ;
- Avenant au contrat d'engagement à durée indéterminée de Mme Sandrine THOMAS
- Arrêté de changement de durée hebdomadaire de service supérieure à 10% de Mme Claudette GIRAUD ;
- Démission d'un agent à temps partiel et recrutement ;
- Délibération pour actualisation des temps de travail du personnel à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 ;
- Rentrée scolaire : Répartition des élèves, Informations garderie, transport scolaire, cantine ;
- Questions diverses.

**I. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 mars 2023 ;**  
Approuvé à l'unanimité

**II. Délibération pour autoriser l'avenant au contrat d'engagement à durée indéterminée de Mme Sandrine THOMAS ;**

#### Exposé :

Suite à une erreur de paramétrage, Mme THOMAS n'ayant pas été rémunérée sur la totalité des heures effectuées, une régularisation a été faite sur son salaire du mois de juin 2023 en heures complémentaires.

Aussi, afin de mettre à jour le nombre d'heures effectuées et de pouvoir régulariser son contrat à durée indéterminée, une délibération doit être prise pour autoriser l'avenant à son contrat.

**Décision** : Le comité autorise la présidente à régulariser le contrat de Mme Sandrine THOMAS par un avenant.

**III. Avenant au contrat d'engagement à durée indéterminée de Mme Sandrine THOMAS ;**

Vu la délibération prise précédemment portant sur l'augmentation de la durée de travail hebdomadaire de Mme Sandrine THOMAS, un avenant doit être pris pour passer de 15,7/35<sup>ème</sup> à 23,5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

**IV. Délibération pour prendre un arrêté portant sur le changement de durée hebdomadaire de service supérieure à 10% de Mme Claudette GIRAUD**

**Exposé :**

Suite à une erreur de paramétrage, Mme GIRAUD n'ayant pas été rémunérée sur la totalité des heures effectuées, une régularisation a été faite sur son salaire du mois de juin 2023 en heures complémentaires.

Aussi, afin de mettre à jour le nombre d'heures effectuées et de pouvoir régulariser son contrat, une délibération doit être prise pour prendre un arrêté à son contrat.

**Décision :** Le comité autorise la présidente à régulariser par arrêté le contrat de Mme Claudette GIRAUD.

**V. Arrêté de changement de durée hebdomadaire de service supérieure à 10% de Mme Claudette GIRAUD ;**

A compter du 01 août 2023, la durée hebdomadaire de service de Madame Claudette GIRAUD à l'échelon 8 du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est porté de 20,78/35<sup>ème</sup> à 24/35<sup>ème</sup>. Sa rémunération sera calculée sur la base de 24/35<sup>ème</sup>.

**VI. Démission d'un agent à temps partiel et recrutement**

L'agent contractuel Perrine Grenet a démissionné, il convient de la remplacer à partir de la rentrée, un appel à candidature a été diffusé sur emploi territorial.

**VII. Délibération pour actualisation des temps de travail du personnel à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 ;**

Suite aux différents changements de durée hebdomadaire de service d'agents du SIRP, le tableau des temps de travail doit être mis à jour comme suit :

| POSTE                 | CATEGORIE | HORAIRE HEBDOMADAIRE    | AGENTS TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET | AGENT EN CDI | AGENT CONTRACTUEL |
|-----------------------|-----------|-------------------------|---------------------------------------|--------------|-------------------|
| Adjoint technique     | C         | 24/35 <sup>ème</sup>    | 1                                     |              |                   |
| Adjoint administratif | C         | 6/35 <sup>ème</sup>     | 1                                     |              |                   |
| Atsem                 | C         | 22/35 <sup>ème</sup>    | 1                                     |              |                   |
| Adjoint technique     | C         | 21,42/35 <sup>ème</sup> | 1                                     |              |                   |
| Adjoint technique     | C         | 23,5/35 <sup>ème</sup>  |                                       | 1            |                   |
| Adjoint technique     | C         | 18,3/35 <sup>ème</sup>  |                                       |              | 1                 |

Tous les temps de travail sont annualisés sauf le poste administratif.

Décision : Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte le tableau ci-dessus concernant les effectifs et dit que cette nouvelle organisation sera mise en place à la rentrée scolaire 2023/2024.

**VIII. Rentrée scolaire : Répartition des élèves, Informations garderie, transport scolaire, cantine ;**

Les effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2023 sont les suivants : 39 élèves à l'école de Vensat : 6 PS, 13 MS, 11 GS, 9 CP 40 élèves à l'école de Saint-Genès du Retz : 9 CE1, 7 CE2, 19 CM1 et 5 CM2 Soit 79 élèves sur le RPI.

Tarifs garderie: Ponctuel: moins d'une heure 2.50€ et supérieur =5€

Annuel : 400€ soit 40€ / mois

Malgré l'augmentation de 10% annoncée par le Gourmet Fiolant soit 4,17€ au lieu de 3,78€, le tarif cantine sera inchangé en fct du quotient familial soit 0,80€ moins 500, 500 = 1€ et à partir de 1700 = 4€

Vote pour le renouvellement du rythme scolaire en semaine de 4 jours :

Sortie scolaire à Lyon : Les élèves de CE et CM se rendront à Lyon le jeudi 22 juin, sur la journée. Dans le cadre de leur projet « voyage dans le temps »

Journal scolaire : Un deuxième numéro du journal des écoles de cette année paraîtra fin juin – début juillet 2023.

Olympiades de la coopération : Les écoles de Saint-Genès du Retz, Vensat et Montpensier se sont réunies, à Vensat aujourd'hui, en partenariat avec l'OCCE 63 (gestion des coopératives scolaires). Kermesse des écoles : organisée par l'APE, elle se déroulera le samedi 1er juillet, à Saint-Genès-Du-Retz.

Rencontre Saint-Genès du Retz /Vensat : les deux écoles devraient se rencontrer le 3 juillet à Vensat pour que chaque classe présente son travail sur l'année à l'ensemble des enfants du RPI. Les élèves de Saint-Genès-du-Retz se rendront à Vensat à pied pour profiter d'une balade ensemble. Prévention routière :

#### **IX. Questions diverses**

Mme Broult signale que, suite à sa proposition d'aide au sujet de l'équilibre alimentaire des menus, elle n'a pas été contactée par le prestataire.

**Aide aux devoirs** : Mme Moutardier, institutrice retraite s'était proposée pour accompagner les enfants dans leurs devoirs, ce service n'a pas été optimisé et c'est bien désolant.

Mme Moutardier est toujours prête à assumer cette prestation bénévolement, il faut donc réfléchir à une mise en place plus adaptée.